

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 24.11.2015	Heure	Numéro	Département(s)
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances	Lié à : (obligatoire) ad 15.044
Titre : Amendement au projet de décret portant sur la limitation de l'effectif du personnel de l'Etat	
Contenu : Article premier ¹ L'effectif ordinaire (<i>suppression de: moyen</i>) du personnel administratif et d'exploitation à disposition de l'administration cantonale durant l'année 2016 est soumis à un plafonnement.	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Fabien Fivaz, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
[]	[]	[]